

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le mardi 18 août 2015 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Louis Boulianne Anne Pelletier, Alain Thériault et Samuel Moreau formant quorum sous la présidence de M. Yvan Côté maire suppléant.

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-116-15 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert et dont copie est annexée aux archives de la corporation.

Adoptée à l'unanimité

RS-117-15 **Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

Il est proposé par Samuel Moreau
et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2015 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 31 juillet 2015 de 171,247.71 au compte courant et 70,008.63 au fonds de roulement.

Période de questions

- Un contribuable demande des informations concernant les abattements poussières

RS-118-15 **Approbation des comptes**

Il est proposé par Anne Pelletier

d'accepter les comptes ci-dessous décrit :

1.	Petite caisse : Poste Canada	33.30	
	Korvette (jardinière)	13.80	
	Denis Moreau (café)	10.00	
	Nettoyeur Christine	64.10	121.20
2.	Petite caisse : Épicerie des 4 Sous (lait)	2.80	
	Poste Canada	115.25	
	Ménage (bureau municipal)	220.50	338.55

3.	Bell :	Biblio & Chalet Communautaire	110.20	
		Cantine plage	138.79	
		Caserne des pompier	56.98	
		Bureau municipal	231.74	537.71
4.		Bell Mobilité		19.44
5.		Hydro-Québec : (rue globale)		272.04
6.		Pièces Témis		195.82
7.		Place du Travailleur		55.88
8.		BMR (teinture, pinceau, ampoule)		291.09
9.		Le Coin du Sport (jeu de fer)		74.72
10.		Gouttières Anaclet inc.		482.90
11.		L. Charest & Fils inc.		30.99
12.		Robitaille Équipement		74.45
13.		Joseph Dumont 1997		3,028.10
14.		Irving (propane)		440.27
15.		Peterbilt		368.41
16.		Équipement Sigma		4.93
17.		Livraison ML.		12.67
18.		Denis Moreau (frais de déplacement).		1,261.95
19.		R.I.D.T		6,348.30
20.		Sebci(chlorure de magnésium)		11,298.59
21.		Cabano Marine (Kayak & pagaie)		574.88
22.		Mario Bourassa (déplacement)		907.00
23.		Livre Tout		19.75
24.		Carrefour du Camion		290.18
25.		Publication du Québec		41.28
26.		Les Commerçants de la Chaudières		14.22
27.		Englobe Corp.(traitement surface)		6,439.14
28.		Ville Témiscouata-sur-le-Lac (cylindre)		73.90
29.		Excavation Tanguay (conc.0-1/4)		12,987.82
30.		P. Beaulieu Électrique (terrain volley balle & camping))		229.11
31.		Publications Québec		3.90
32.		Les Fleurons du Québec		827.82
33.		Roger A Pelletier		102.59
34.		Énergie & Ressources Naturelles (avis de mutation)		12.00
35.		Formules Municipales (reliure feuilles index pour minutes)		421.79
36.		Hydro Québec (cantine plage)		1,197.23
37.		Ville de Dégelis		889.90
38.		PG Solutions		<u>335.16</u>
		Grand total		50,647.23
39.		Hydro Québec (rue globale)		280.33
40.		Hydro-Québec; chalet communautaire		1,007.90
41.		Hydro-Québec; camping		1,520.21
42.		Hydro-Québec; garage municipal		312.64
43.		Hydro-Québec; caserne		283.16
44.		Hydro-Québec; local fermière		35.23
45.		RIDT; vidange fosses septiques		513.00
46.		L Charest; morceaux		60.25
47.		Bell Canada		19.44
				<u>4,035.16</u>
		Grand Total		54,682.39
48.		ZAP accès public BSL; cotisation annuelle		201.21
49.		RIDT; quote part août		6,117.30
50.		Groupe Dynaco BMR; fourniture réparation garage mun		120.41
51.		ASN Machinerie inc; réparation 2 attaches rapide camion neige		680.20
52.		Équipements Sigma inc; morceaux pépine		51.88
53.		Équipements Protection du Témis; inspection système restaurant		265.62
54.		Macpek; morceau camions		<u>227.64</u>
				7,664.26
		Grand total		62,346.65

RS-119-15

TECQ 2014-2018 Révisé

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitants pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

RS-120-15

Rapport des travaux subvention de la taxe d'accise sur l'essence

Le directeur fait rapport des dépenses réalisées pour le projet de rechargement et de traitement de surface sur la route du Lac-Jerry, le 6^e Rang et le 5^e Rang Sud. Des investissements de 359,606.63 \$ ont été réalisés.

Il est proposé par Louis Boulianne
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance du rapport et accepte les travaux qui y ont été réalisés.

Adoptée à l'unanimité

RS-121-15

Engagement d'un employé de voirie

Suite aux discussions avec les membres du conseil, il a été convenu d'engager une troisième ressource à plein temps pour voir à l'ensemble des opérations de la municipalité.

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington engage M Régis Dumont comme employé de voirie aux conditions stipulées dans la convention.

Adoptée à l'unanimité

RS-122-15

Demande de dérogation mineure : Sylvain Boulanger et Rina Lavoie

M. Sylvain Boulanger et Mme Rina Lavoie demandent une dérogation mineure pour permettre de maintenir un bâtiment accessoire (gazébo) dans l'emprise de la bande riveraine de 4,8 mètres d'empiètement

Le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis défavorable à l'autorisation de cette demande.

Après délibération,

il est proposé par Louis Boulianne
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington refuse la demande de dérogation mineure de M. Sylvain Boulanger et Mme Rina Lavoie et leur demande de se conformer à la réglementation d'urbanisme dans les plus bref délai.

Adoptée à l'unanimité

RS-123-15

Demande de dérogation mineure : Nadia Pelletier

Mme Nadia Pelletier demande une dérogation mineure pour permettre de lotir un terrain de 4000 mètres carrés avec une façade de 30.3 mètres ce qui représente une diminution de 19,7 mètres. Le terrain est situé sur le 3-3 rang 4, canton Packington

Le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis favorable à l'autorisation de cette demande.

Après délibération,

il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte la demande de dérogation mineure de Mme Nadia Pelletier telle que soumise.

Adoptée à l'unanimité

RS-124-15

Info Dimanche : Publicité tournoi APEQ

Info Dimanche a été mandatée par APEQ pour réaliser un cahier promotionnel du tournoi de APEQ.

Après délibération,

il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil achète une publicité, carte d'affaire au montant de 80.\$ pour inclure dans le cahier promotionnel du tournoi de APEQ

Adoptée à l'unanimité

RS-125-15 **Camping Québec : renouvellement adhésion**

Il est proposé par Samuel Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington renouvelle son adhésion à Camping Québec pour un montant de 324.24 taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

RS-126-15 **Gala de l'entreprise de Témiscouata**

Le 3 octobre 2015, aura lieu le 24^e Gala de l'entreprise du Témiscouata. Cet événement se tiendra à l'école secondaire Vallée-de-Lacs de Squatec.

Il est proposé par Louis Boulianne
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington achète deux billets pour assister au Gala de l'entreprise au coût de 80 \$ plus taxes chacun.

Adoptée à l'unanimité

Fondation persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs : Tournoi de golf

Le 3^e tournoi de golf bénéfique pour la Fondation pour la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs aura lieu le samedi 12 septembre 2015 au Club de golf de Pohénégamook.

Le Conseil reporte la décision à la réunion du mois de septembre.

Compte-rendu de diverses réunions

M. Yvan Côté donne le compte-rendu de la réunion de la MRC de Témiscouata tenue le 17 août dernier

Période de questions

- Un contribuable demande ce que le conseil pense de faire avec l'ancienne camionnette.
- Une contribuable informe le conseil de différents trous dans la chaussée sur le 6^e rang.
- Un contribuable demande pourquoi la municipalité a acheté du sable chez Joseph Dumont.

Camping

M. Louis Boulianne demande de s'informer qui a coupé les trois épinettes sur le terrain de camping et qui a donné l'autorisation.

Levée de l'assemblée

A 20 h 33, M. Yvan Côté, pro-maire propose la levée de l'assemblée.